



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

28^e SÉANCE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2007 à 17h

Maison du Citoyen, salle des comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)

M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole

M. Dany Lachaine, producteur agricole

M. Philippe Thompson, producteur agricole

Personnes-ressources :

M^{me} Nathalie Giguère, coordonnatrice en aménagement

M^{me} Liliane Moreau, chef de division urbanisme, secteur d'Aylmer

M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

Autres :

M^{me} Villon-Lance accompagnée d'une citoyenne non identifiée

M. Lavigne

M. Jean Couture

ABSENCES :

Personnes-ressources :

M^{me} Jovette Babin, coord. en urbanisme, sect. de Masson-Angers et de Buckingham

M. Jean Lepage, directeur, Service aux entreprises, CLD Gatineau

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 17 h 35.

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant l'article 10.1 et deux sujets à l'article varia.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2007
4. Signature du procès-verbal de la séance du 7 mai 2007
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 mai 2007
6. Date de la prochaine assemblée
7. Permettre la construction d'une tour autoportante, d'un abri accessoire et d'un chemin d'accès pour les fins d'antennes de télécommunications sans fil sur chacune des propriétés agricoles - partie du lot 41, du rang 7, canton de Hull et une partie du lot 27A, du rang 4, canton de Hull
8. Permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée - lot 1 371 373 localisé sur le chemin Blanchette
9. Permettre certaines activités autres qu'agricoles et l'aménagement d'un logement au-dessus de l'écurie ainsi que certains équipements - 143, chemin Blanchette
10. Permettre une utilisation à des fins résidentielles et la construction éventuelle d'une habitation unifamiliale isolée - lot 28C-1, rang 3 du canton de Templeton localisé au nord-est de l'intersection de la rue Aubin et de l'avenue Gatineau
- 10.1 Implanter une ligne électrique de 120 kV pour alimenter la société Papier Masson
11. Période de questions des citoyennes et citoyens
12. Varia :
 - a) Suivi des recommandations du CCA
 - b) Suivi du dossier « Conciliateur – Arbitre »
 - c) Zonage protection – Golf le Sorcier
 - d) Diaporama de la journée porte ouverte
13. Dépôt de documents :
14. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2007

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2007 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 7 mai 2007

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2007 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 mai 2007

On trace le portrait de l'état d'avancement des recommandations formulées par le CCA en insistant, entre autres, sur les dossiers de M. Edgar Hall, d'Hydro-Québec, de M^{me} Jeannette Vallières et de M. Gilles Lalonde.

Arrivée de M. Dany Lachaine.

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 5 novembre 2007 à 17 h.

7. **Demande de changement de zonage et demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 41, du rang 7, canton de Hull et une partie du lot 27A, du rang 4, canton de Hull et ce, dans le but de permettre la construction d'une tour autoportante, d'un abri accessoire et d'un chemin d'accès pour les fins d'antennes de télécommunications sans fil sur chacune des propriétés agricoles – district électoral de Deschênes**

Arrivée de M. Lavigne.

M. Lavigne, représentant de la compagnie Rogers sans fil Inc. explique la problématique du réseau de téléphonie sans fil dans la portion nord du secteur d'Aylmer en insistant sur le réseau actuel de déserte, le choix du site, la localisation des équipements et les impacts sur le milieu agricole.

Départ de M. Yvon Boucher.

Après échange M. Lavigne souligne que Rogers sans fil Inc. à une certaine marge de manœuvre sur la localisation exacte des tours autoportantes.

Départ de M. Lavigne.

R-CCA-2007-09-10 / 11

Que ce comité recommande au conseil de ne pas approuver le changement de zonage visant à autoriser l'usage de télécommunications sans fil (4715), classé sous la catégorie d'usage communautaire de services «(P3b), dans les zones agricoles A-21-013 et A-21-019.

Que ce comité recommande également au conseil de ne pas appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture une partie du lot 41, du rang 7, canton de Hull et une partie du lot 27A, du rang 4, canton de Hull et ce, dans le but de permettre la construction d'une tour autoportante, d'un abri accessoire et d'un chemin d'accès pour les fins d'antennes de télécommunications sans fil sur chacune des propriétés agricoles.

ADOPTÉE

8. **Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 1 371 373 localisé sur le chemin Blanchette et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée – district électoral de Bellevue**

R-CCA-2007-09-10 / 12

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles le lot 1 371 373 localisé sur le chemin Blanchette et ce, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de permettre certaines activités autres qu'agricoles et l'aménagement d'un logement au-dessus de l'écurie ainsi que certains équipements sur la propriété sise au 143, chemin Blanchette – District électoral de Bellevue

Arrivée de M^{me} Villon-Lance accompagnée d'une citoyenne non identifiée.

M^{me} Villon-Lance fait la lecture d'un document expliquant la nature du projet agro-touristique et agro-récréatif de l'entreprise « La Chevalière de Gatineau » sis au 143, chemin Blanchette, décrivant les activités actuelles (élevage de chevaux, production de foin, cours d'équitation, hypothérapie et équithérapie, camp de jours et cowboy ou cowgirl d'un jour), les activités souhaitées (tenue de rodéos et gymkhana, halte de repos pour les cavaliers et les cavalières de la piste équestre, camp d'été avec hébergement, visites guidées et casse-croute), les installations actuelles et souhaitées.

M^{me} Villon-Lance cite également une série d'avantages que comporte son projet pour la Ville de Gatineau et dépose un bref historique du Festival Western de St-Tite de même que six exemples d'entreprises québécoises semblables à la sienne.

Départ de M^{me} Villon-Lance accompagnée d'une citoyenne non identifiée.

R-CCA-2007-09-10 / 13

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant à permettre les cliniques équestres (entraînements spécialisés) ainsi que les estrades, une tour de surveillance, un abri surélevé et un manège intérieur sur la propriété sise au 143, chemin Blanchette.

Que ce comité recommande également au conseil de refuser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant à permettre les compétitions équestres, les camps d'été avec hébergement ainsi que le logement aménagé à l'intérieur du bâtiment agricole sur le terrain sis au 143, chemin Blanchette.

ADOPTÉE

10. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 28C-1, rang 3 du canton de Templeton localisé au nord-est de l'intersection de la rue Aubin et de l'avenue Gatineau et ce, dans le but de permettre une utilisation à des fins résidentielles et la construction éventuelle d'une habitation unifamiliale isolée – district électoral de Limbour

R-CCA-2007-09-10 / 14

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles le lot 28C-1, rang 3 du canton de Templeton, localisé au nord-est de l'intersection de l'avenue Gatineau et la rue Aubin et ce, dans le but de permettre une utilisation à des fins résidentielles et la construction éventuelle d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

10.1 Demande d'autorisation d'Hydro-Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre qu'agricole dans le but d'implanter une ligne électrique de 120 kV pour alimenter la société Papier Masson, district électoral de Masson-Angers

R-CCA-2007-09-10 / 15

Que ce comité recommande au conseil d'autoriser l'utilisation à des fins autres qu'agricoles visant à permettre l'implantation d'une ligne de 120 kV sur une partie du lot 2 468 702 tel que prévue par Hydro-Québec pour l'alimentation de Papier Masson, secteur de Masson-Angers.

ADOPTÉE

11. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucune citoyenne et aucun citoyen n'est présent à la période de question.

12. Varia :

a) Suivi des recommandations du CCA

Voir article 5.

b) Suivi du dossier « Conciliateur – arbitre »

Aucun commentaire.

c) Zonage protection – Golf le Sorcier

Après explication de la problématique relative à la zone de protection entourant le club de golf le Sorcier on suggère que le Module de l'urbanisme et du développement durable analyse les impacts de la réglementation sur les activités agricoles limitrophes.

d) Diaporama de la journée porte ouverte

On présente un diaporama de photographies prises lors de la journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec*. On rappelle que trois entreprises agricoles de Gatineau, soit le Potager Eardley et le Vignoble du Clos Baillie dans le secteur d'Aylmer ainsi qu'Alpaga Illimité dans le secteur de Gatineau ont ouvert leur porte à la population le 9 septembre dernier. Près de 3 000 personnes au total ont visité ces trois entreprises agricoles.

13. Dépôt de documents :

Aucun document n'a été déposé.

14. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 35.